



Indemnisation suite accident et poursuites eventuelles

Par **garci84**, le **09/11/2009** à **18:41**

Bonjour, ma fille s'est fait écraser le pied par une voiture à la sortie du lycée elle était sur le trottoir très peu large la voiture ne roulait pas vite mais un ralentisseur a été installé il y a quelques mois par la mairie qui a rendu le trottoir inexistant au même niveau que le ralentisseur donc rien pour stopper la voiture. Dois-je entamer une procédure pour responsabilité de la mairie? Je signale que ma fille a un pied immobilisé au moins 2 mois plus 2 interventions chirurgicales.

Par **jeetendra**, le **09/11/2009** à **19:28**

[fluo]CDAD du Vaucluse[/fluo]
2 boulevard LIMBERT 84075 AVIGNON Cedex 9 - Tél. 04.32.74.74.90
Bonsoir, je pense que dans un premier temps c'est plutôt à l'automobiliste et à son assurance que vous devez concentrer votre action afin d'obtenir une indemnisation juste et équitable pour votre fille, contactez le CDAD d'Avignon pour avoir un rendez-vous avec un avocat afin de faire le point sur cette malheureuse affaire, courage à vous, bonne soirée.

Par **polnic**, le **12/11/2009** à **09:35**

Bonjour,
En effet, indépendamment de la responsabilité éventuelle des services de voirie et/ou municipaux, l'assureur de l'automobile impliquée est tenu de réparer l'intégralité du dommage corporel subi par votre fille sur le fondement de la [s]Loi n°85-677 du 5 Juillet

1985[/s], quitte pour lui à en réclamer le remboursement auprès de l'administration.rnrnDans ce cadre, il doit effectuer un certain nombre de démarches en vue d'une indemnisation amiable des préjudices corporels, conformément aux [s]articles L.211-9 du Code des Assurances[/s]:rnrn- envoi d'une fiche de renseignements à remplir,rn- organisation d'une ou plusieurs expertises médicales,rn- versement d'une ou plusieurs indemnités provisionnelles,rn- présentation d'une offre définitive d'indemnité.rnrnAinsi, si la présence d'un conseil à vos côtés peut être utile, c'est surtout pour s'assurer que l'offre présentée par la compagnie sera complète et conforme au droit positif.rnrn

<http://www.google.fr/search?source=ig&hl=fr&rlz=&=&q=avocat+accident&btnG=Recherche+Google&lr=>

rnrnA votre disposition,rnrnBien cordialement.